REPUBIQUE DU BENIN
- :- :- :- :- :- :- :-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
- :- :- :- :- :- :- :-

DECRET N° 2007-223 DU 22 MAI 2007
Chargeant Madame Sakinatou Abdou ALFA OROU SIDI, Ministre Délégué Chargé de la Micro Finance, de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes, de l'intérim de Monsieur Albert S. HOUNGBO, Ministre Délégué Chargé du Budget

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU : La proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 19 mars 2006 ;

VU : Le Décret N° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;

VU : Le Décret n° 2007-211 du 20 mai 2007 chargeant Monsieur Pascal I. KOUPAKI, Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances de l'intérim du Président de la République pour compter du 20 mai 2007 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Pendant l'absence de Monsieur Albert S. HOUNGBO, Ministre Délégué Chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances, son intérim sera assuré par Madame Sakinatou A. ALFA OROU SIDI, Ministre Délégué Chargé de la Micro Finance, de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes, pour compter du lundi 21mai 2007 jusqu'à son retour.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à COTONOU, le 22 mai 2007

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances
assurant l'intérim

Pascal I. KOUPAKI

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – Autres Ministères : 22 – SGG : 4 – JORB : 1.